**Outil d’inspection  
EXÉCUTION DES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET DE MODIFICATION**

Juin 2013

**VERSION DE TRAVAIL**

La version complète de cet outil d’inspection donne des commentaires sur les questions et peut également être téléchargée à partir du site internet suivant: [www.emploi.belgique.be/drc](http://www.emploi.belgique.be/drc).

|  |
| --- |
| **Services belges d’inspection Seveso** |

# Organisation des travaux de maintenance et de modification

|  |  |
| --- | --- |
| Demande de travail |  |
| 1. Existe-t-il un système de demande de travail? |  |
| 1. Pour une demande de travail, utilise-t-on un formulaire ou un système d’enregistrement permettant une description complète du travail à réaliser? |  |
| Préparation et planification du travail |  |
| 1. La personne responsable de la préparation des travaux demandés est-elle désignée? |  |
| 1. Le système de préparation des travaux prévoit-il d’identifier toutes les tâches nécessaires pour mettre en sécurité l’installation et créer un environnement de travail sûr? |  |
| 1. Le système de préparation des travaux prévoit-il l’identification de toutes les tâches dont se composent les travaux demandés? |  |
| 1. Le système de préparation des travaux prévoit-il l’identification de toutes les tâches nécessaires pour rendre l’installation opérationnelle après les travaux? |  |
| 1. Le système de préparation des travaux prévoit-il l’établissement de la chronologie de toutes les tâches nécessaires pour la réalisation des travaux? |  |
| 1. Pour des tâches qui doivent être réalisées dans un ordre particulier: y a-t-il un système pour assurer qu’une tâche ne peut commencer que si la tâche précédente a été clôturée? |  |
| 1. Le système de préparation des travaux prévoit-il l’identification des tâches pour lesquelles une analyse de risques formelle doit être effectuée? |  |
| 1. Existe-t-il des critères pour déterminer pour quelles tâches une analyse de risques formelle doit être effectuée? |  |
| 1. Le système de préparation des travaux prévoit-il l’identification des tâches pour lesquelles un permis de travail doit être rédigé? |  |
| L’analyse formelle des risques |  |
| 1. Est-il clairement déterminé comment l’analyse formelle de risques doit être réalisée? |  |
| 1. L’analyse formelle de risques vise-t-elle à identifier les risques des travaux pour les exécutants? |  |
| 1. L’analyse formelle de risques vise-t-elle à identifier les risques liés aux travaux pour l’installation (libération indésirable, incendie, explosion, …)? |  |
| 1. Est-il prévu que l’analyse formelle de risques tienne compte de l’interférence possible avec d’autres travaux qui sont exécutés à proximité? |  |
| 1. Est-il prévu, dans l’analyse formelle de risques, d’analyser le risque que le travail peut induire sur les installations voisines? |  |
| 1. Les mesures pour maîtriser les risques identifiés sont-elles univoquement documentées dans l’analyse formelle de risques? |  |
| 1. A-t-on désigné un responsable pour l’exécution de l’analyse formelle de risques? |  |
| 1. Les personnes ou fonctions devant être impliquées dans l’analyse formelle de risques sont-elles désignées? |  |
| 1. Existe-t-il des directives concernant les mesures à prendre pour des travaux typiques? |  |
| 1. Si des travaux sont réalisés par des tiers, est-il prévu que ces tiers soient impliqués dans l’analyse formelle de risques? |  |
| Mise en sécurité |  |
| 1. La personne responsable de la coordination des différentes tâches pour la mise en sécurité de l’installation est-elle désignée? |  |
| 1. Les personnes chargées de l’exécution effective des tâches pour la mise en sécurité de l’installation et pour créer un environnement de travail sûr sont-elles désignées? |  |
| 1. Une demande écrite est-elle faite pour l’exécution des tâches nécessaires pour mettre l’installation en sécurité? |  |
| 1. L’exécution des tâches nécessaires pour la mise en sécurité de l’installation est-elle enregistrée? |  |
| 1. La bonne exécution des tâches nécessaires pour mettre l’installation en sécurité est-elle contrôlée? |  |
| 1. Les installations ou les équipements sont-ils, après la mise en sécurité, formellement mis à disposition en vue de l’exécution des travaux planifiés? |  |
| Rédaction du permis du travail |  |
| 1. La personne responsable de la rédaction du ou des permis de travail est-elle désignée de manière univoque? |  |
| 1. Est-il prévu d’identifier de manière univoque sur le permis de travail, l’équipement ou l’installation sur lequel le travail doit être réalisé? |  |
| 1. Est-il prévu d’identifier sur le formulaire de permis de travail les dangers et risques liés au travail? |  |
| 1. Est-il prévu de reprendre sur le formulaire de permis de travail les mesures prises pour la mise en sécurité de l’installation? |  |
| 1. Est-il prévu de reprendre sur le formulaire de permis de travail les mesures devant être prises pendant l’exécution des travaux? |  |
| 1. Si plusieurs documents sont nécessaires pour réaliser un travail, les références réciproques sont-elles reprises sur ces documents de façon à ce que le lien soit clair? |  |
| Délivrance et remise du permis de travail à (aux) l’exécutant(s) |  |
| 1. Est-il prévu que le nom de la personne qui met l’installation à disposition pour l’exécution des travaux est mentionné sur le formulaire de permis? |  |
| 1. Est-il prévu que cette personne valide la délivrance du permis par l’apposition de sa signature? |  |
| 1. Est-il prévu de préciser le nom du responsable des exécutants des travaux sur le permis de travail? |  |
| 1. Est-il prévu que cette personne appose sa signature sur le permis de travail pour accord avec les conditions à respecter pour pouvoir effectuer le travail? |  |
| 1. Est-il déterminé qui est responsable pour la délivrance du permis à l’ (aux) exécutant(s)? |  |
| 1. Est-il prévu que les noms des exécutants des travaux soient repris sur le permis de travail? |  |
| 1. Est-il prévu, lors de la délivrance du permis, d’informer l’(les) exécutant(s) des risques particuliers de l’installation où doit se dérouler le travail? |  |
| 1. Est-il prévu, lors de la délivrance du permis, de montrer à l’exécutant la localisation des moyens de (premier) secours (sur un plan ou sur place)? |  |
| 1. Existe-t-il un système pour tenir compte lors de la délivrance d’un permis de la présence d’éventuels autres travaux dans le voisinage du travail autorisé? |  |
| 1. Existe-t-il des directives pour déterminer quand les tiers qui effectuent des travaux doivent être accompagnés jusqu’à l’endroit des travaux? |  |
| 1. La nécessité d’accompagner l’ (les) exécutant(s) des travaux jusqu’à l’endroit des travaux est-elle indiquée sur le permis de travail? |  |
| 1. Indique-t-on sur le permis de travail que l’accompagnement sur place a effectivement eu lieu? |  |
| Prolongation du permis |  |
| 1. Les permis pour l’exécution de travaux qui durent plus d’un jour sont-ils revalidés au début de chaque journée de travail? |  |
| 1. Est-il déterminé quels contrôles sont nécessaires dans le cadre de cette revalidation? |  |
| Révision des permis lors des modifications |  |
| 1. Les exécutants reçoivent-ils l’ordre d’avertir le responsable de l’exécution des travaux si les travaux ne peuvent pas être exécutés comme prévu? |  |
| 1. Le numéro de téléphone du responsable pour l’exécution des travaux est-il mentionné sur le permis de travail? |  |
| 1. Lorsque le travail ne peut pas être exécuté comme prévu à l’origine, une révision de l’analyse de risques réalisée ou une nouvelle analyse de risques est-elle prévue? |  |
| Suspension des permis lors de situations d’urgence |  |
| 1. Est-il prévu de suspendre tous les permis de travail en cours lors d’une situation d’alarme ou d’urgence? |  |
| 1. La revalidation des permis de travail après la fin d’une situation d’alarme, est-elle prévue? |  |
| Gestion des formulaires de permis de travail |  |
| 1. Est-il prévu qu’une copie du permis de travail soit toujours disponible sur le lieu des travaux? |  |
| 1. Existe-t-il un système pour assurer que les opérateurs de production soient au courant de tous les permis de travail en cours? |  |
| 1. Est-il prévu que, lors des changements d’équipes, les permis de travail en cours sont discutés? |  |
| 1. Existe-t-il un système d’archivage des permis de travail clôturés? |  |
| Réception des travaux - Remise à disposition |  |
| 1. La fin des travaux est-elle confirmée formellement sur le permis de travail par le responsable pour l’exécution des travaux? |  |
| 1. A-t-on désigné la personne responsable pour la coordination des tâches nécessaires (y compris les tests et les contrôles) pour rendre l’installation à nouveau opérationnelle? |  |
| 1. A-t-on désigné la personne devant exécuter les tâches pour rendre l’installation à nouveau opérationnelle? |  |
| 1. Une demande écrite est-elle faite pour l’exécution de toutes les tâches nécessaires pour rendre l’installation à nouveau opérationnelle? |  |
| 1. L’exécution des tâches nécessaires pour rendre l’installation à nouveau opérationnelle est-elle enregistrée? |  |
| Formation concernant le système de permis de travail et les analyses de risques formelles |  |
| 1. Les personnes réalisant les analyses de risques ont-elles été formées à l’application des méthodes d’analyses utilisées dans l’entreprise? |  |
| 1. Les personnes rédigeant des permis de travail reçoivent-elles une formation périodique à ce sujet? |  |
| 1. Tous les utilisateurs reçoivent-ils périodiquement une formation sur le système de permis de travail? |  |
| 1. La participation à ces formations est-elle enregistrée? |  |
| Accueil sécurité |  |
| 1. Tous les travailleurs des entreprises tierces qui exécutent des travaux dans l’installation reçoivent-ils un accueil sécurité? |  |
| 1. Les dangers et risques propres à l’entreprise sont-ils abordés lors de cet accueil sécurité? |  |
| 1. La façon dont une situation d’urgence peut être notifiée est-elle abordée lors de cet accueil sécurité? |  |
| 1. La façon de réagir aux signaux d’alarme est-elle abordée lors de cet accueil sécurité? |  |
| 1. La localisation des lieux de confinement et d’évacuation est-elle abordée lors de cet accueil sécurité? |  |
| 1. L’efficacité de l’accueil sécurité est-elle testée par l’entreprise où les travaux sont réalisés et le résultat enregistré? |  |
| 1. Est-il déterminé quand cet accueil sécurité doit être répété? |  |
| 1. Pour chaque tiers, la validité de son accueil sécurité est-elle contrôlée avant qu’il lui soit permis d’accéder au site? |  |
| 1. Les aides mémoire nécessaires ont-ils été fournis aux tiers (en particulier pour des directives en cas d’urgence plutôt détaillées)? |  |

# Mise en sécurité de l’équipement avant exécution des travaux

## La mise en sécurité électrique

|  |  |
| --- | --- |
| Mise en sécurité |  |
| 1. Existe-t-il un formulaire pour la mise en sécurité électrique d’une installation/d’un équipement ou d’une machine? |  |
| 1. Ce formulaire est-il visé après la réalisation de la mise en sécurité? |  |
| 1. La façon dont la séparation des sources électriques doit être réalisée est-elle indiquée clairement et en détails sur le formulaire? |  |
| 1. Y a-t-il des instructions décrivant quels moyens (cadenas, étiquettes, …) doivent être utilisés pour prévenir le réenclenchement de l’installation? |  |
| 1. La séparation ou la coupure de l’alimentation électrique est-elle signalée de manière visible? |  |
| 1. Le contrôle de l’absence de tension est-il indiqué sur le formulaire? |  |
| 1. La mise à la terre, la mise en court-circuit et la décharge sont-elles mentionnées sur le formulaire? |  |

## La mise en sécurité pneumatique et hydraulique

|  |  |
| --- | --- |
| Mise en sécurité |  |
| 1. Existe-t-il un formulaire pour la mise en sécurité pneumatique et/ou hydraulique d’une machine ou d’une installation? |  |
| 1. Ce formulaire est-il visé après la réalisation de la mise en sécurité? |  |
| 1. La façon dont la séparation des sources d’alimentation pneumatique et/ou hydraulique doit être réalisée, est-elle mentionnée clairement et en détails sur le formulaire? |  |
| 1. Y a-t-il des instructions décrivant quels moyens (cadenas, étiquettes, …) doivent être utilisés pour prévenir le réenclenchement accidentel des sources d’alimentation pneumatique et/ou hydraulique? |  |
| 1. Le formulaire prévoit-il la possibilité de mentionner comment éliminer la pression résiduelle? |  |

## Blocage mécanique

|  |  |
| --- | --- |
| Mise en sécurité |  |
| 1. Les facteurs externes pouvant mettre des pièces de l’installation ou de la machine en mouvement sont-ils identifiés? |  |
| 1. La méthode pour le blocage en position stable des parties mobiles et pouvant être déplacées de l’installation ou de la machine est-elle décrite sur le formulaire? |  |
| 1. Les moyens pour réaliser un blocage mécanique sont-ils spécifiés sur le formulaire? |  |
| 1. Y a-t-il des instructions décrivant quels moyens (cadenas, étiquettes, …) doivent être utilisés pour prévenir que le blocage mécanique ne soit levé accidentellement? |  |

## Enlèvement des substances dangereuses

|  |  |
| --- | --- |
| Vidange |  |
| 1. La méthode de travail pour la vidange de l’installation est-elle fixée par écrit (dans une instruction ou un formulaire)? |  |
| 1. Y indique-t-on clairement dans quelle position les vannes doivent être placées pour ce type d’opérations? |  |
| 1. Dans le cas où les installations sont ouvertes: fixe-t-on quels équipements de protection individuelle qui doivent être utilisés? |  |
| 1. Dans le cas où les installations sont ouvertes: prévoit-on des mesures pour recueillir des éventuelles fuites ? |  |
| 1. Dans le cas où les installations sont ouvertes: prévoit-on un balisage de la zone où des substances dangereuses sont (peuvent être) présentes? |  |
| Purge par gaz inerte ou par air |  |
| 1. Fixe-t-on de quelle manière la purge par gaz ou air doit être réalisée? |  |
| 1. Des mesures sont-elles prévues pour éviter que les substances dangereuses ne puissent entrer dans le système d’alimentation en gaz de purge? |  |
| 1. A-t-on évalué la nécessité de traiter les gaz purgés? |  |
| 1. Si nécessaire, la technique pour traiter les gaz purgés est-elle spécifiée? |  |
| Lors de la libération des gaz purgés dans l’environnement: délimite-t-on une zone de sécurité? |  |
| Dans le cas où l’installation contient des substances inflammables, est-il prévu d’utiliser des gaz inertes? |  |
| Existe-t-il des critères pour fixer la durée de la purge? |  |
| Des mesures sont-elles prises pour éviter les sources d’ignition et l’exposition dans cette zone? |  |
| Des mesures sont-elles prescrites pour protéger les travailleurs lors de l’ouverture et de la fermeture des ouvertures de ventilation? |  |
| Rinçage avec des liquides |  |
| La manière dont le rinçage avec des liquides doit être réalisé, est-elle fixée par écrit? |  |
| Est-il clairement précisé comment le recueil des produits de rinçage est réalisé? |  |
| En cas de présence de liquides inflammables dans les produits de rinçage, est-il prévu de mettre à la terre le récipient recueillant le produit de rinçage? |  |
| Les interactions possibles entre le produit de rinçage et le produit précédemment contenu dans l’équipement ont-elles été évaluées? |  |
| Des mesures sont-elles prévues pour éviter le retour de substances dangereuses dans le système de rinçage? |  |
| Des critères sont-ils fixés pour décider de la durée du rinçage? |  |
| Dans le cas de contact possible avec des substances dangereuses: fixe-t-on quels équipements de protection individuelle doivent être utilisés? |  |
| Nettoyage à la vapeur |  |
| La manière dont le nettoyage à la vapeur doit être réalisé, est-elle fixée par écrit (dans une instruction ou un formulaire)? |  |
| La pression et la température de la vapeur utilisée sont-elles précisées? |  |
| Existe-t-il des critères pour décider de la durée du nettoyage à la vapeur? |  |
| Des mesures concernant les risques électrostatiques sont-elles fixées? |  |
| Le temps pendant lequel l’équipement doit rester ouvert après le nettoyage est-il précisé sur le formulaire ou dans l’instruction? |  |
| Fixe-t-on la manière dont le condensat doit être recueilli? |  |
| A-t-on évalué la nécessité de traiter les gaz refoulés et la vapeur? |  |
| Si nécessaire, la technique pour traiter les gaz refoulés et la vapeur est-elle spécifiée? |  |
| Lors de la libération de gaz ou de vapeurs à l’atmosphère: une zone de sécurité est-elle délimitée? |  |
| Des mesures sont-elles prises pour éviter des sources d’ignition et l’exposition dans cette zone? |  |
| Les EPI à porter pendant le nettoyage à la vapeur sont-ils déterminés de manière univoque? |  |
| Isolation des équipements |  |
| Existe-t-il des directives sur les techniques pouvant être utilisées pour l’isolation de tuyauteries? |  |
| Existe-t-il des instructions décrivant avec quels moyens (cadenas, étiquettes, …) des vannes doivent être verrouillées dans une position déterminée? |  |
| Existe-t-il un formulaire pour l’isolation des équipements? |  |
| Ce formulaire permet-il de préciser à quels endroits les tuyauteries doivent être isolées? |  |
| Le formulaire permet-il de préciser les risques liés aux substances pouvant être présentes dans l’équipement à isoler? |  |
| Le formulaire permet-il de préciser les équipements de protection individuelle devant être portés pendant le travail d’isolation? |  |
| Les vannes qui doivent être fermées (ou ouvertes) sont-elles spécifiées de manière univoque sur le formulaire? |  |
| Les endroits où des brides d’isolation ou joints pleins doivent être placés sont-ils précisés de manière univoque? |  |
| Le type de joint/bride plein(e) est-il précisé? |  |
| La fermeture des vannes ou la pose des joints pleins ou des brides d’isolation sont-elles enregistrées sur le formulaire? |  |
| Ce formulaire est-il visé après que l’isolation des équipements concernés ait été réalisée? |  |
| Un aperçu de tous les travaux qui sont liés à l’isolation de l’installation est-il facilement disponible? |  |

# Entrée en espace confiné

|  |  |
| --- | --- |
| Permis d’entrée en espace confiné |  |
| L’entreprise a-t-elle défini ce qui doit être considéré comme une entrée en espace confiné? |  |
| L’entrée en espace confiné est-elle soumise à un permis de travail? |  |
| Un permis pour l’entrée en espace confiné est-il univoquement lié au formulaire pour l’isolation d’une installation? |  |
| Maîtrise des risques d’intoxication |  |
| Lors de l’entrée sans protection respiratoire autonome: des mesures sont-elles prises avant et pendant l’entrée afin de s'assurer que les valeurs limites pour l'exposition ne sont pas dépassées? |  |
| Le permis de travail mentionne-il le nom des substances à mesurer, les valeurs limites pour l’exposition et l’intervalle de temps entre les différentes mesures? |  |
| Lors de l’entrée sans protection respiratoire autonome: la possibilité qu’une atmosphère dangereuse puisse survenir de façon soudaine et inattendue est-elle formellement exclue? |  |
| Dans le cas où des gaz ou des vapeurs dangereux sont libérés dans l’espace ou lorsque l’air dans l’espace peut être subitement pollué: l’espace est-il ventilé avant et pendant l’entrée? |  |
| Dans les cas de travaux tels que soudure, découpe thermique, etc. une aspiration locale est-elle prévue? |  |
| Maîtrise des risques d’asphyxie |  |
| Lors de chaque entrée sans appareil respiratoire autonome, s’assure-t-on, par la réalisation de mesures avant et pendant l’entrée, que l’air contient plus de 19% d’oxygène (vol/vol)? |  |
| Le permis de travail mentionne-t-il dans ce cas la limite de sécurité pour la concentration en oxygène? |  |
| Lors de chaque entrée sans protection respiratoire autonome, examine-t-on si un déficit d’oxygène peut survenir pendant l’entrée, par consommation de l’oxygène dans l’air? |  |
| L’espace est-il ventilé avant et pendant l’entrée, si c’est nécessaire pour assurer une concentration minimale en oxygène de 19% (vol/vol)? |  |
| Maitrise des risques d’une atmosphère explosive |  |
| Dans le cas où il y a un risque d’atmosphère explosive dans l’espace confiné au commencement de l’entrée: un contrôle est-il effectué, avant l’entrée et par les mesurages nécessaires, qu’aucune atmosphère explosive n’était présente dans cet espace? |  |
| La limite de sécurité pour la concentration en substances inflammables, est-elle mentionnée sur le permis? |  |
| Pour chaque travail dans un espace confiné, a-t-on recherché si une atmosphère explosive peut apparaître pendant l’entrée? |  |
| Pour ce faire, tient-on compte aussi bien des substances qui sont présentes dans l’installation que des substances qui sont utilisées lors des travaux? |  |
| S’il y a un risque que des substances inflammables puissent être libérées dans l’espace, une ventilation suffisante pour empêcher l’apparition d’une atmosphère explosive est-elle prévue? |  |
| S’il y a un risque que des substances inflammables puissent être libérées dans l’espace pendant l’entrée, une mesure continue de la concentration en substances inflammables est-elle prévue dans le permis de travail? |  |
| Si, pour l’exécution de travaux (par exemple souder), on utilise des bouteilles de gaz, celles-ci sont-elles alors installées à l’extérieur de l’espace confiné? |  |
| Si l’on travaille avec des substances inflammables dans les espaces confinés, utilise-t-on alors du matériel électrique sûr du point de vue explosion? |  |
| Exécution des mesurages |  |
| Y-a-t-il des instructions concernant les endroits où les mesurages doivent être réalisés? |  |
| Les personnes devant réaliser les mesurages sont-elles formées à l’utilisation des appareils de mesure et à l’interprétation des résultats? |  |
| Ventilation |  |
| Les moyens et la façon pour assurer une ventilation permanente (naturelle ou forcée) sont-ils repris sur le permis de travail? |  |
| L’air (éventuellement) pollué est-il évacué vers un endroit sûr? |  |
| Maîtrise des risques d’électrocution |  |
| Si des appareils d’éclairage portables sont utilisés, une alimentation sur une très basse tension de sécurité est-t-elle utilisée? |  |
| Si un transformateur de sécurité ou un transformateur de protection est utilisé, est-il installé à l’extérieur de l’espace confiné? |  |
| Si, pour du matériel déterminé, tels que par exemple des appareils de mesure ou de contrôle, il est nécessaire de disposer d’une liaison à la terre fonctionnelle, met-on une liaison équipotentielle supplémentaire qui relie entre elles toutes les masses et toutes les parties étrangères conductrices dans l’espace confiné conducteur? |  |
| Maîtrise des risques radioactifs |  |
| Recherche-t-on si des sources radioactives étaient présentes dans ou aux environs de l’espace confiné? |  |
| Les sources radioactives sont-elles enlevées ou fermées avant d’entrer dans les espaces confiné? |  |
| Maîtrise des risques physiques |  |
| Pour chaque entrée, les risques de chute sont-ils investigués et les mesures préventives nécessaires sont-elles prises? |  |
| Pour chaque entrée, le risque de noyade est-t-il investigué et les mesures de prévention nécessaires sont-elles prises? |  |
| Pour chaque entrée, le risque d’exposition au bruit est-t-il investigué et les mesures de protection nécessaires sont-elles prises? |  |
| Les risques de contact avec des parties mobiles sont-ils investigués et les mesures de prévention nécessaires sont-elles prises? |  |
| Les facteurs d’ambiance thermique présents pendant les travaux dans les espaces confinés font-ils l’objet d’une analyse de risques? |  |
| Surveillance |  |
| Pour chaque entrée en espace confiné, prévoit-on la présence d’un surveillant à l’entrée de l’espace confiné? |  |
| Le nom du surveillant est-il mentionné sur le permis d’entrée? |  |
| Existe-t-il des instructions pour la surveillance lors de l’entrée dans un espace confiné? |  |
| Les instructions précisent-elles que le surveillant doit veiller à ce que les entrants respectent toutes les mesures prescrites? |  |
| Les instructions précisent-elles que le surveillant doit veiller au bon fonctionnement de la ventilation? |  |
| Les instructions prévoient-elles que le surveillant doit ordonner l’évacuation de l’espace confiné dans le cas où une situation dangereuse se produit à l’intérieur ou à proximité de l’espace confiné? |  |
| Les instructions stipulent-elles que le surveillant ne peut faire aucune autre tâche qui pourrait compromettre sa tâche de surveillant et le caractère permanent de la surveillance? |  |
| A-t-on déterminé les moyens avec lesquels le surveillant et les entrants peuvent communiquer? |  |
| Le surveillant dispose-t-il de moyens pour appeler l’intervention de seconde ligne? |  |
| Le surveillant garde-t-il une liste des noms des entrants? |  |
| Des mesures sont-elles prises pour empêcher toute entrée dans l’espace confiné en l’absence de surveillance? |  |
| Le plan d’intervention |  |
| Avant chaque entrée, un plan d’intervention est-t-il établi? |  |
| Ces plans prévoient-ils une intervention rapide pour sauver la victime de la situation de danger de mort dans laquelle il se trouve éventuellement (intervention appelée de première ligne)? |  |
| Ces plans prévoient-ils l’évacuation de la victime hors de l’espace confiné (intervention appelée de seconde ligne)? |  |
| La procédure pour l’entrée en espace confiné prévoit-elle la rédaction d’un plan d’intervention pour chaque entrée en espace confiné? |  |
| Le nombre et la localisation des appareils respiratoires sont-ils clairement spécifiés dans les plans d’intervention? |  |
| Le matériel d’intervention nécessaire (corde, échelle, treuil, …) devant être à proximité de l’espace confiné est-il clairement spécifié dans les plans d’intervention? |  |
| Formation des surveillants et des sauveteurs |  |
| Les surveillants ont-ils bénéficié d’une formation spécifique pour pouvoir remplir leurs tâches? |  |
| Les secouristes de première ligne ont-ils bénéficié d’une formation spécifique pour pouvoir remplir leurs tâches? |  |
| Les secouristes de deuxième ligne ont-ils bénéficié d’une formation spécifique pour pouvoir remplir leurs tâches? |  |
| Cette formation est-elle enregistrée et répétée périodiquement? |  |
| L’entreprise a-t-elle déjà réalisé un exercice d’intervention dans un espace confiné? |  |

# Travail à point chaud

|  |  |
| --- | --- |
| Permis feu |  |
| A-t-il été déterminé quels travaux doivent être soumis à un permis feu? |  |
| Tous les travaux pour lesquels une flamme nue est utilisée, sont-ils soumis à un permis feu? |  |
| Tous les travaux pour lesquels des étincelles sont produites, sont-ils soumis à un permis feu? |  |
| Spécifie-t-on sur le permis de travail quels liquides et gaz inflammables sont ou peuvent être présents dans le voisinage des travaux? |  |
| Sécuriser le voisinage |  |
| Dans la mesure du possible, éloigne-t-on les matériaux combustibles présents? |  |
| Recouvre-t-on les matériaux combustibles restants dans le voisinage des travaux? |  |
| Couvre-t-on les ouvertures dans le sol (par exemple des bouches d’égout)? |  |
| La zone de travaux à point chaud est-t-elle balisée de manière à ce que des passants ne puissent pas recevoir des étincelles chaudes sur eux? |  |
| Mesures pendant l’exécution des travaux |  |
| A-t-on prévu des mesures d’explosivité en continu (LIE) dans le cas où le travail à point chaud est exécuté dans un endroit où une atmosphère explosive peut survenir? |  |
| A-t-on fixé la valeur limite maximale acceptable de la mesure d’explosivité? |  |
| Les moyens nécessaires de lutte contre le feu sont-ils mentionnés sur le permis feu? |  |
| Le fait de mettre les systèmes de détection ou d’extinction automatique temporairement hors service est-il formalisé sur le permis de travail à point chaud? |  |
| Y a-t-il un système pour la mise hors service et remise en service contrôlés des systèmes de détection et des systèmes d’extinction automatiques? |  |
| A-t-on déterminé pendant combien de temps après la fin des travaux, un contrôle de l’absence d’un incendie est encore nécessaire? |  |

# Contrôles sur l’exécution des travaux de maintenance et de modification

|  |  |
| --- | --- |
| Réalisation et planning des contrôles |  |
| Réalise-t-on des contrôles réguliers sur des travaux en cours? |  |
| Réalise-t-on des contrôles réguliers sur la qualité des permis de travail? |  |
| Réalise-t-on des contrôles réguliers sur la mise en sécurité des installations? |  |
| Ces contrôles visent-ils aussi bien les travaux réalisés par le personnel propre que les travaux réalisés par des tiers? |  |
| Tous les départements dans l’entreprise sont-ils abordés lors de ces contrôles? |  |
| Tous les types de permis de travail et toutes les méthodes de mise en sécurité sont-ils abordés dans ces contrôles? |  |
| Existe-t-il un planning de ces contrôles? |  |
| La réalisation de ces contrôles est-elle suivie conformément au planning? |  |
| Instructions pour l’exécution des contrôles |  |
| Y a-t-il des directives pour l’exécution des contrôles sur des travaux en cours? |  |
| Y a-t-il des directives pour le contrôle de la qualité des permis de travail? |  |
| Y a-t-il des directives pour le contrôle de la mise en sécurité des installations? |  |
| Rapports |  |
| Pour les contrôles réalisés, des rapports sont-ils disponibles? |  |
| Mentionne-t-on dans ces rapports les manquements constatés? |  |
| Indique-t-on clairement dans les rapports de contrôles de travaux en cours quels sont les travaux qui ont été contrôlés? |  |
| Mentionne-t-on dans les rapports de contrôles de travaux en cours les actions prises immédiatement pour remédier aux manquements constatés? |  |
| Indique-t-on clairement dans les rapports de contrôles sur la mise en sécurité de l’installation l’équipement concerné ainsi que la nature de la mise en sécurité (isolation, mise en sécurité électrique ou pneumatique)? |  |
| Communication et évaluation des résultats |  |
| Les résultats des contrôles sont-ils communiqués à la direction? |  |
| Les résultats des contrôles des travaux réalisés par des entreprise externes sont-ils communiqués à la (aux) direction(s) de(s) l’entreprise(s) concernée(s)? |  |
| Les résultats des contrôles sont-ils communiqués aux représentants des travailleurs? |  |
| A-t-on pris des actions pour prévenir la répétition de manquements se présentant fréquemment? |  |
| La bonne réalisation de ces actions est-elle suivie? |  |